



Communiqué de presse
11 décembre 2013

Budget 2014: La Région lance de nouveaux dispositifs en faveur de la biodiversité et de la transition énergétique

Lundi 16 décembre sera débattu en séance plénière du Conseil régional le budget primitif pour l'année 2014. Dans l'esprit de la conférence environnementale pour la transition écologique, et en anticipant son rôle prochain de chef de file en matière de biodiversité¹, la Région Haute-Normandie lance en 2014 de **nouveaux dispositifs ambitieux en faveur de la protection de la biodiversité, de l'éducation au développement durable, et de soutien à la rénovation thermique des bâtiments, l'un des principaux enjeux de la transition énergétique.**

En matière de protection de la nature, **un nouvel appel à projet sur la biodiversité, doté d'un budget de 100 000 euros, va être préparé et lancé en 2014.** La Région va également **aider à la mise en place de Réserves Naturelles Régionales**, en soutenant financièrement les acteurs à l'initiative de la création de ces zones protégées. Pour permettre à tous de s'approprier les enjeux du développement durable, de changer les comportements face à cela, **il est nécessaire de développer l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) tout au long de la vie.** En effet c'est un **élément indispensable pour réussir la transition écologique.** Pour cela, la Région va conforter son rôle moteur en la matière **en soutenant fortement le tissu associatif grâce au lancement d'un deuxième appel à projet sur l'EEDD, lui aussi doté d'un budget de 100 000 euros.** Enfin la Région accompagnera **le projet de développement de l'AREHN au service d'une politique environnementale ambitieuse.**

Concernant la transition énergétique, **la Région a décidé de se lancer à son tour² dans la création d'un outil de tiers-financement à destination du logement collectif, des bâtiments publics et des locaux d'activité, en lançant une étude préalable à sa création.** Le tiers-financement, promu par la Caisse des Dépôts, consiste à faire financer une rénovation à objectif thermique par un tiers, lequel se rembourse en partie sur les économies d'énergies obtenues grâce à cette rénovation et qui garantit contractuellement l'amélioration de performance énergétique du bâtiment. **Il permet ainsi aux particuliers, entreprises ou collectivités qui en bénéficient, de pouvoir engager des travaux de rénovation thermique complets et efficaces, en étalant le remboursement du coût de ces travaux sur plusieurs années.**

Les élu-e-s EELV de la Région se félicitent de ces avancées, qui renforcent et dynamisent la politique environnementale de la Région, tout en faisant avancer notre collectivité sur le chemin de la transition écologique.

Le président du groupe

David CORMAND

La Vice-présidente en charge de l'Environnement

Véronique BEREGOVOY

¹ Le chef de filât des Régions en matière de protection de la biodiversité a été adopté grâce à un amendement des sénateurs écologistes au projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

² Deux structures régionales ont été créées depuis 2011: Énergies POSIT'IF par la Région Ile-de-France, et un Fonds d'Investissement de Projet Energies par la Région Rhône Alpes (Opérateur de Services Énergétiques Régional OSER).